

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 8 JUIN 2007

Province de Québec
Ville de Rivière-Rouge

Procès-verbal de la séance spéciale du Conseil municipal, tenue en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Rivière-Rouge, vendredi le 8 juin 2007, à 16h30.

Sont présents et forment le quorum requis, MM les conseillers Normand Gravel, Denis Lacasse, Yves Sigouin et André Tremblay sous la présidence de Mme Déborah Bélanger, mairesse et présidente de l'assemblée.

Mme la conseillère Carine Lachapelle et M. le conseiller Normand Girouard sont absents.

M. Alain Deslauriers, directeur général, et Mme Lise Cadieux, greffière adjointe, sont aussi présents.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 16h30. La mairesse, Mme Déborah Bélanger, constate la régularité de la séance étant donné qu'il y a quorum.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, les avis de convocation de la séance spéciale ont été transmis aux membres du Conseil et chacun d'eux déclare en avoir obtenu copie dans les délais.

167/08-06-07

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel, appuyé par le conseiller Yves Sigouin et résolu à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que préparé par la greffière :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Avis de motion : Règlement numéro 111 décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout pluvial sur une partie de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97
3. Période de questions
4. Levée de la séance spéciale.

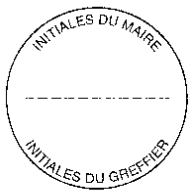
ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION

RÈGLEMENT NUMÉRO 111 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE-VILLE ET DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS ET D'ÉGOUT PLUVIAL SUR UNE PARTIE DE LA RUE L'ANNONCIATION ET UN EMPRUNT À LONG TERME POUR EN DÉFRAYER LES COÛTS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 97

M. le conseiller Yves Sigouin donne avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce Conseil, du règlement numéro 111 décrétant des travaux d'aménagement du centre-ville et des travaux de construction de trottoirs et d'égout



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Rivière-Rouge

SÉANCE SPÉCIALE DU 8 JUIN 2007

pluvial sur une part de la rue L'Annonciation et un emprunt à long terme pour en défrayer les coûts et abrogeant le règlement numéro 97 du 7 juillet 2006.

Les membres du Conseil ayant pris connaissance du contenu du règlement, le conseiller Yves Sigouin demande une dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption conformément aux dispositions de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes.

Période de questions

Aucun citoyen n'est présent.

168/08-06-07

LEVÉE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

Il est proposé par le conseiller Normand Gravel,
appuyé par le conseiller Denis Lacasse et résolu à l'unanimité :

De lever la séance spéciale, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 16h35.

ADOPTÉE

À moins d'indication contraire dans une résolution, la mairesse n'a pas exercé son droit de vote.

LA MAIRESSE

LA GREFFIÈRE ADJOINTE

Déborah Bélanger

Lise Cadieux